

— On écrit de Kragniowitz (Servie), le 17 octobre :

« La Russie a de tout tems regardé la Servie comme placée sous sa protection, parce que les Serviens sont d'origine slave et professent la religion grecque. La Russie ne veut pas que ce pays s'allie ni avec la Turquie, ni avec l'Autriche, car elle conserve toujours l'espoir qu'un jour les Serviens se soumettront à la domination russe.

» Le prince Milosch fait maintenant traduire en langue servienne la Charte, le Code civil et le Code pénal de la France, ainsi que les réglemens militaires français. On assure que, malgré l'opposition de la Russie et de la Turquie contre la convocation de l'assemblée nationale en Servie, le prince est décidé, même en l'absence de cette assemblée, à donner à son pays les lois et les institutions françaises, sauf les changemens qu'exigent les mœurs des habitans et la position géographique du pays.

» Le 1<sup>er</sup> janvier paraîtra, à Kragniowitz, chaque dimanche, un journal politique et littéraire en langue servienne. Le prince a ordonné d'introduire dans l'éducation des jeunes gens l'enseignement des langues vivantes, et notamment celui des langues française, anglaise et allemande. La Servie marche de progrès en progrès vers la voie de la civilisation. »

— Nous transcrivons ci-après une adresse de condoléance, envoyée par une société très-respectable au roi Guillaume, au sujet du décès de son auguste épouse. On comprendra les motifs qui nous empêchent de nommer cette société, les assommeurs n'en sont pas à leur noviciat dans la commune où elle existe.

*A. S. M. le Roi des Pays-Bas, Grand-Duc de Luxembourg.*

Sire !

Le coup le plus cruel vient de frapper le cœur de V. M. Le trône des Pays-Bas a perdu son plus bel ornement : la reine n'est plus !

Qu'il soit permis à de fidèles sujets, aux directeurs et membres formant la société d.... de s'adresser à leur roi pour lui dire qu'eux aussi gémissent de ce triste événement, qu'eux aussi prennent part à l'affliction générale.

Ils n'ont point d'interprètes légaux des sentimens qu'ils éprouvent ; les malheurs du tems les en ont privés. Cependant ils ont cru qu'il ne convenait point qu'une des grandes villes des provinces méridionales se renfermât aujourd'hui dans une douleur muette ; ils ont pensé qu'une cité, qui participa si largement dans les avantages qu'un règne modèle prodigua pendant quinze ans à tout le pays, devait ne pas rester sans envoyer quelques paroles de regrets, de dévouement et de reconnaissance à l'auteur de ces bienfaits ; il leur a paru juste que celui qui leur fit tant de jours heureux, comprît qu'ils ne l'oublient point dans ses jours d'angoisse et de calamité. C'est pourquoi ils ont, eux, citoyens obscurs, fait cette démarche, hasardée peut-être de leur part, mais qu'ils risquent cependant, plutôt que d'être accusés d'oubli et d'ingratitude.

Ils n'essaieront pas, Sire, d'exprimer à V. M. combien leur douleur est profonde ; ils n'essaieront pas de louer la reine qui est ravie à leur amour ; ils se borneront à dire que leur douleur égale les vertus de celle que pleurent maintenant la chaumière et le palais. Que ce mot, Sire ! prouve à V. M. combien ils ont toujours vénéré, combien ils regrettent aujourd'hui l'ange couronné qui vient de remonter au ciel.

Sire ! puissent de fidèles snjets, en parlant de leur douleur, contribuer à adoucir un peu l'amertume de celle de V. M. ! puisse V. M. être convaincue qu'ils ne sont pas les seuls à l'éprouver, eux membres de cette société, mais qu'elle est partagée aussi par beaucoup d'autres habitans de la Néerlande méridionale, et que le deuil n'y éclate pas seulement dans les signes extérieurs, mais qu'il réside aussi au fond de tous les cœurs honnêtes ! Puisse enfin V. M. reconnaître à ces pieuses démonstrations que Guillaume de Nassau a été compris en Belgique, que l'attachement pour sa dynastie y vit impérissable et qu'il s'en faut que tous les Belges soient des ingrats.

Que la divine Providence daigne décréter que la mesure des tribulations réservées à V. M. est enfin comblée, et que désormais le meilleur des rois en soit aussi le plus heureux !

*Les directeurs et membres de la société de....*

(Suivent les signatures.)

(Nous sommes persuadés que l'immense majorité des Belges se joint en idée à cette noble et sincère manifestation. Pour notre part nous n'hésitons point à l'avance à nous y joindre, tout en regrettant que le danger de publier sa pensée et ses sentimens sur pareille matière doive comprimer et resserrer dans le cœur, au milieu d'un pays révolutionnaire et anarchique, une démonstration de fidélité et de reconnaissance, commandée par quinze années de règne paternel et d'éclatans bienfaits.) (*Messenger de Gand.*)

## ÉTAT-CIVIL.

**Naissances :** Le 2 nov., Pétronille Altenhofen ; le 4, Etienne Schwertzer, Anne Huberty, et Nicolas Wachthausen ; le 5, Nicolas Fred ; le 7, Marie Reuter, et Jean-Baptiste Nennig.

**Mariages :** Le 8 novembre, Jean Zinnen, musicien, avec Marie-Rose Kuborn ; le 9, Ant. Kruchten, ex-maréchaussée, avec Elisab. Wengler, et Pierre Focht, journaliste, avec Marie Schwob.

**Décès :** Le 7 novembre, Philippine Schmitz, âgée d'un an, et Catherine Feller, cuisinière, veuve Pierre Meyer, âgée de 72 ans ; le 9, Marie Berchem, épouse Jean Bricher, âgée de 32 ans ; le 10, Catherine Kremer, veuve Henri Grollinger, âgée de 75 ans.

Les personnes qui ont des Annonces à faire insérer, sont priées de les écrire sur papier timbré et de les faire parvenir à l'imprimerie la veille de la distribution de la feuille, sinon, elles seront remises à l'ordinaire prochain. On est aussi prié d'écrire lisiblement les noms propres.

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### Faillite Jacques Maringer.

Les créanciers de la faillite du sieur Jacques Maringer, marchand en cette ville, sont informés que monsieur le juge-commissaire de ladite faillite a fixé lieu, jour et heure, au lundi, 13 novembre prochain, deux heures de relevée, en la salle d'audience du tribunal de première instance, séant en cette ville, où les créanciers de cette faillite sont priés de se réunir sous sa présidence pour recevoir le compte du syndic provisoire, entendre le failli, lequel sera également appelé à cette assemblée, et procéder soit à l'acceptation d'un concordat, soit à la formation d'un contrat d'union, et enfin faire la nomination d'un syndic définitif.

Luxembourg, le 30 octobre 1837.

Le syndic provisoire de la faillite, H. FISCHER-GARNIER.

### EXPLOITATION GÉNÉRALE DES MESSAGERIES DES PAYS-BAS.

J. B. VAN GEND ET COMP., à Bruxelles.

### SERVICE D'HIVER.

### CHANGEMENT D'HEURE DE DÉPART.

À dater du 11 NOVEMBRE, la DILIGENCE POUR BRUXELLES partira à NEUF heures du matin.

Luxembourg, le 10 novembre 1837.

G. KAEMPF.

### VENTE PUBLIQUE

D'UN

### CORPS DE BIENS,

situé à Ernster, commune de Niederanven.

Le lundi, 4 décembre prochain, à une heure de relevée, il sera procédé, à la requête de M<sup>r</sup> Ch. Brée, inspecteur des casernes, à Luxembourg, à l'adjudication publique, aux plus offrans et derniers enchérisseurs,

D'un corps de biens, dit Ernsterweyer, composé : d'une maison d'habitation avec écuries, et d'une tuilerie en activité, de 30 bonniers ou (90 journaux environ) de terres labourables et de prés ;

Le tout situé sur le territoire de ladite commune.

Les amateurs pourront prendre connaissance des conditions de la vente au l'étude du notaire soussigné.

La vente aura lieu en la demeure de M<sup>r</sup> Delahaye, aubergiste à Niederanven. Luxembourg, le 10 novembre 1837. J. FUNCK, notaire.

A vendre une belle collection d'arbustes et de plantes de pleine terre, composée de 1<sup>o</sup> plus de cent rhododendrons et azalées divers ; 2<sup>o</sup> deux cents pieds rosiers de plus de 60 variétés distinguées ; 3<sup>o</sup> cent vingt pieds rosiers de Bengale et noisettes d'une très-belle taille, formant plus de cinquante variétés ; 4<sup>o</sup> environ mille pieds de plantes de plus de 150 espèces choisies, lesquelles comprennent plus de 20 variétés d'iris et 15 variétés des plus belles pivoines. — S'adresser au bureau du journal.

On trouve chez le soussigné un assortiment de graines potagères de sa propre récolte, dont il peut par conséquent garantir la bonne qualité et l'espèce.

Il tient en outre une pépinière d'arbres fruitiers de toutes espèces, d'arbres verts, d'arbres et d'arbustes d'agrément, ainsi qu'une collection complète de plantes de serre et de pleine terre, à des prix très-modérés.

On trouve également chez lui la pomme de terre de Rohan, à 50 centimes la livre.

AUGUSTIN WILHELM,

Jardinier, au jardin dit des Dominicains, à Clausen, faubourg de Luxembourg.